

FIN DE CONTRAT INTERIM ABUSIF

Par RZ1000, le 28/12/2013 à 12:11

j etais en interim j ai été victime de coups et blesures volontaire devant plusieurs temoin sans meme avoir riposter et suite a cet accident de travail il on mis un therme a ma mission interim . Donc je souhaite savoir quel son mes droit et que faire pour cette situation qui a freiner mes projet ?

Par P.M., le 28/12/2013 à 13:14

Bonjour tout d'abord,

Il faudrait savoir qui est ce "ils" et de quelle manière s'est faite la rupture du contrat de mission apparemment avant le terme prévu initialement...

Par RZ1000, le 02/01/2014 à 12:03

LE jour de l'agression c etais le dernier jour du contrat interim qui renouvel chaque semaine.il m on demander de quiter le lieu de travail sans meme travailler moi j ai fai un certificat medical dans les heures qui on suivit et donc declarer l'agression en accident de travail! la semaine qui suis L AGENCE d'interim m informe que l'entreprise utilisatrice ne veux plus de mes service suite a cette agression POURTANT je n'est pas comis de fautes je trouve cela injuste donc je veu que la justice soi faite merci

Par P.M., le 02/01/2014 à 13:04

Bonjour,

Si vous voulez que Justice soit faite, alors, il faudrait saisir le Conseil de Prud'Hommes ou même déposer plainte mais un accident du travail ne prolonge pas le terme du contrat de mission...

Par RZ1000, le 02/01/2014 à 13:44

donc je peux aller au prud homme pour gagner quoi il m on pas prolongé sans motif valable

Par P.M., le 02/01/2014 à 16:38

Je ne sais pas c'est vous qui prétendez vouloir obtenir Justice...

L'employeur, l'Entreprise de Travail Temporaire, tout comme l'entreprise utilisatrice n'ont aucune obligation de renouveler ou de conclure un nouveau contrat au terme du précédent... Vous pourriez éventuellement invoquer que l'entreprise utilisatrice ne vous a pas garanti les conditions de sécurité nécessaires, si c'est le cas, mais pas que votre contrat s'est achevé au terme normal et qu'il n'a pas été prolongé...